

Aujourd'hui, la terre de demain

Contribution RNF au débat public concernant le projet de mise à grand gabarit de la liaison fluviale entre Bray-sur-Seine et Nogent-sur-Seine.

Réserves Naturelles de France (RNF) est le réseau national des réserves naturelles et partage à ce titre leurs missions, à savoir protéger, gérer et faire découvrir ces espaces de nature. Dans ce cadre, nous souhaitons participer au débat public concernant le projet de mise à grand gabarit de la liaison fluviale Bray sur Seine/Nogent sur Seine, qui vise à développer le transport fluvial en aménageant un tronçon de 27 kilomètres entre ces deux villes.

Nous avons été alertés de la mise en place de ce projet du fait de la présence d'une réserve naturelle nationale, la réserve de la Bassée, sur le tronçon concerné par ces potentiels aménagements. Nous souhaitons faire part de nos vives inquiétudes quant aux impacts qui pourraient affecter ce territoire.

La réserve naturelle nationale de la Bassée protège un patrimoine naturel exceptionnel qui a justifié sa création en 2002. Abritant la plus grande et l'une des dernières forêts alluviales du bassin parisien, elle est composée également d'une mosaïque d'habitats (prairies humides, roselières, mégaphorbiaies,...) parcourues par un réseau de noues. Ces milieux sont très fortement dépendants de l'élément aquatique, que ce soit en terme de niveaux d'eau (du fleuve et de la nappe alluviale), de régime des crues, de débit hydrique, de qualité de l'eau, etc...

Fortement fragilisés par les évolutions du territoire et les aménagements précédents, les modifications des régimes de crues et la baisse des niveaux d'eau, certains de ces habitats ont aujourd'hui disparu des secteurs où ils étaient présents auparavant, dans la plaine alluviale de la Bassée. La réserve est un des derniers espaces où se maintiennent ces milieux et les espèces remarquables qu'ils abritent (vigne sauvage, ail anguleux, violette élevée, sangisorbe officinale, entre autres).

Or les études hydrauliques présentées lors du débat public mettent en lumière que l'ensemble des projets proposés abaisseront les niveaux d'eau au cœur même de la réserve. Une baisse, même de quelques centimètres, risque d'avoir un impact négatif irrémédiable sur cette zone humide et sur la faune et la flore qu'elle abrite. De plus, la réalisation des travaux et la possible baisse du niveau des eaux associée, additionnées aux différentes mesures compensatoires évoquées, telle que la construction d'un port à proximité immédiate de la réserve, menacent l'intégrité de ces milieux palustres, et ce quel que soit le scénario envisagé.

C'est pourquoi il nous apparaît que ce projet de mise à grand gabarit de la Seine est en opposition directe avec la première mission des réserves, à savoir protéger le patrimoine dont elles ont la charge. En effet, en agissant sur la Seine et en modifiant les relations qu'entretient ce fleuve avec la nappe alluviale, c'est tout un système dynamique et complexe, aujourd'hui mal compris, qui risque d'être affecté, avec des répercussions directes sur la réserve naturelle.

Le classement et la préservation de ce territoire ont été décidés par l'Etat, du fait de sa fragilité, de son importance patrimoniale et du caractère remarquable de sa biodiversité. Nous ne pouvons donc accepter qu'un tel projet d'aménagement puisse entraîner la remise en cause de son état actuel et des caractéristiques qui ont justifié son classement.